

IRC – UNCL 2008

RÈGLEMENT DU TROPHÉE MÉDITERRANÉE

PREAMBULE - OBJECTIFS DU TROPHÉE MEDITERRANEE

Le TROPHÉE MEDITERRANEE permet de classer entre eux tous les bateaux ayant participé aux épreuves citées ci-dessous. Il a pour but de promouvoir la participation d'un plus grand nombre de voiliers jaugeés IRC, au moyen d'un classement général, sur ce circuit.

ARTICLE 1 – REGLEMENT

Le TROPHÉE MEDITERRANEE est régi par le présent règlement auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable de l'UNCL.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

Le TROPHÉE MEDITERRANEE 2008 est organisé par l'Union Nationale pour la Course au Large, avec les concours de :

La Société Nautique de Saint Tropez

Le Yacht Club Corse Méditerranée

Le Yacht-club de Bonifacio

Le Yacht-club International de Port Grimaud

Le Cercle Nautique et Touristique du Lacydon

La Société Nautique de Marseille

L'International Yacht Club de Hyères

Le Yacht Club de Porquerolles

La Société des régates d'Agde et du Cap

Sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFV)

ARTICLE 3 – EPREUVES

Les épreuves prises en compte pour le TROPHÉE MEDITERRANEE sont les suivantes :

23-24 février /1-2 mars Festival Armen SN Saint-Tropez	8-9 mars Massilia CNT Lacydon
21 au 24 mars SNIM SN Marseille	12-13 avril Challenge IRC SN St-Tropez
27 avril au 9 mai Transmed SORAC	1er au 4 mai Semaine de Porquerolles YCP et IYCH
24-25 mai 100 milles IRC IYC Port Grimaud	19 au 27 juillet Méditerranéen Trophy YCCM
27 sept au 5 octobre Voiles Saint-Tropez SN Saint-Tropez	16 au 19 Octobre Tour de Corse YC Bonifacio

ARTICLE 4 – VOILIERS

Sont admis à participer au TROPHEE MEDITERRANEE les voiliers jaugeés IRC, inscrits et classés à au moins une compétition annoncée dans l'Article 3.

ARTICLE 5 - INSCRIPTIONS

Le club organisateur d'une épreuve doit fournir les classements généraux à l'UNCL avec

- Le N° de Voile (identifiant principal)
- Le Nom de Baptême du Bateau (identifiant secondaire)
- Le Nom pour la Course
- Le Type de Bateau
- Le TCC
- Le nom du propriétaire ou skipper
- Le Club dans lequel le propriétaire ou skipper est inscrit

ARTICLE 6 – CLASSEMENT

6-1 LE TROPHÉE MEDITERRANEE annuel se présente sous la forme d'un classement individuel de bateaux (couple bateau propriétaire). Le classement du TROPHEE MEDITERRANEE se fait en cumulant les points que chaque voilier aura obtenus lors des compétitions citées ci-dessus. Le vainqueur du TROPHEE MEDITERRANEE est celui qui a obtenu le plus de points, en additionnant ses cinq meilleurs résultats en points dans les compétitions du TROPHEE MEDITERRANEE pour les classes IRC 1-2-3, les quatre meilleurs résultats en points dans les compétitions du TROPHEE MEDITERRANEE pour la classe IRC 4.

6-2 Pour le Classement général, les bateaux seront répartis en quatre classes en fonction du coefficient IRC de chaque bateau:

Classe 1: TCC supérieur à 1,110

Classe 2: TCC inférieur ou égal à 1,110

et supérieur ou égal à 1,061

Classe 3: TCC inférieur ou égal à 1,060

et supérieur ou égal à 1,021

Classe 4 : TCC inférieur ou égal à 1,020

6-3 Établissement des classements :

L'UNCL est en charge du classement du TROPHÉE MEDITERRANEE. Il est de la responsabilité des clubs de faire parvenir à l'UNCL le classement général de leur compétition avec l'ensemble des renseignements prévus dans l'article 5. L'UNCL adressera à tous les clubs du Trophée Méditerranée et mettra sur son site après chacune des épreuves le classement général provisoire puis définitif du Trophée. Chaque club organisateur désignera un responsable du TROPHÉE MEDITERRANEE pour son plan d'eau afin d'assurer la liaison avec le Centre de Calcul IRC. Il sera transmis par mail une affiche de promotion sur le Trophée pour que les clubs puissent en assurer la promotion. Pour qu'une classe puisse avoir son classement, il faut au moins cinq bateaux départs. Si une ou plusieurs classes comprennent moins de cinq bateaux, le club organisateur regroupera les classes en série de telle façon que les courses soient organisées avec au moins cinq bateaux dans chaque série. Chaque participation à une compétition donne droit à un nombre de point fonction de son classement général dans sa classe ou dans sa série selon la table de Cox-Sprague disponible sur le site UNCL.

ARTICLE 7 – DEPARTAGE DES EGALITES

A l'issue du TROPHEE MEDITERRANEE en cas d'égalité de points, la meilleure place sera obtenue en tenant compte du résultat à l'épreuve ayant le plus de participants

ARTICLE 8 - REMISE DES PRIX

La remise des prix sera assurée par l'UNCL durant le Salon Nautique de Paris.

ARTICLE 9 – FINALE

Les premiers de chaque classe seront qualifiés pour la finale des TROPHEES IRC- UNCL. Cette finale sera organisée courant Novembre par l'UNCL. L'avis de cette finale sera, envoyé aux clubs organisateurs du Trophée, et, mis sur le site UNCL courant Septembre. La remise des prix de cette finale aura lieu pendant le dîner annuel de l'UNCL organisé à l'occasion du Salon Nautique de Paris.